



Balado 6 – Le budget 2023 et la taxation

Par Diane Rivard, conseillère responsable du dossier Développement et communications, le maire Claude Mayrand et la Directrice-générale Greffière-Trésorière, Anne-Claude Hébert-Moreau

Le budget 2023 et la taxation

Bonjour tout le monde, ici Diane Rivard, Conseillère responsable du dossier Développement et communications en compagnie du maire, monsieur Claude Mayrand et de la Directrice-générale et greffière-trésorière, Anne-Claude Hébert-Moreau.

En 2023, avec un Indice des Prix à la Consommation du Québec au 31 octobre 2022 (IPC) à 6.4%, et de fortes augmentations chez plusieurs des fournisseurs municipaux, toutes les municipalités ont dû prendre des décisions difficiles, que ce soit en termes de coupures de services ou en augmentation de taxes.

Le personnel et les membres du conseil ont mis de longues heures à l'élaboration du budget 2023, lequel a été adopté à l'unanimité le 12 décembre dernier.

Le budget 2023 et la taxation

Particulièrement pour l'année 2023, le budget a été tout un défi. Les membres du conseil assument différents rôles: administrateur, fiduciaire, développeur. Et bien sûr, nous avons l'obligation de suivre les lois et règlements – le milieu municipal étant très encadré à ce niveau.

Tout en travaillant en collégialité dans l'intérêt public et en étant à l'écoute des besoins de la population, il faut déterminer les revenus requis pour couvrir les charges, rechercher les subventions des différents programmes qui permettront d'accroître les services sans impacter le taux de taxation, et heureusement qu'il y en a!

C'est en recherchant le juste équilibre entre maintenir, et si possible, améliorer les services offerts et établir un taux de taxation judicieux que nous avons travaillé, avec ces préoccupations constamment à notre esprit.

Qu'en est-il chez nous?

Le budget 2023 et la taxation

Le contexte économique particulier ...

- L'inflation a impacté chacun de nos postes budgétaires, par exemple l'essence que nous payons tous plus cher depuis plusieurs mois déjà, les hausses des prix des différents produits que nous devons acheter pour l'entretien de nos bâtiments et de nos véhicules, l'électricité et les divers services rendus par des entreprises en externe, etc.
- Les services de police avec la SQ et notre quote-part à la MRC dans les différents postes budgétaires ont aussi augmenté de façon significative.
- En 2023, le service d'évaluation de la MRC devra effectuer une mise à jour importante du rôle d'évaluation (une fois aux 7 ans), ce qui engendre des frais supplémentaires, mais aussi, nécessaires et obligatoires.
- La pénurie de main-d'œuvre ne nous épargne pas non plus. En ce sens, nous avons procédé à une révision de la charte salariale de notre personnel afin de faciliter le recrutement, retenir le personnel compétent qui compose notre équipe et ainsi maintenir et améliorer les services que nous offrons à notre population.

Le budget 2023 et la taxation

Le processus, selon la loi

- Le **budget** est préparé à l'automne de chaque année et doit être adopté au plus tard le 31 décembre comme nous l'avons fait en 2021 et en 2022 (exceptionnellement, une année d'élections, comme en 2021, il aurait été permis de le finaliser au 31 janvier).
- Le PTI, **Plan Triennal d'Immobilisations** et le **taux de taxation**, doivent aussi être adoptés au plus tard le 31 décembre.
- Pour l'année 2023, le budget et le PTI ont été présentés et adoptés lors d'une séance extraordinaire le **12 décembre 2022**.
- Aussi le 12 décembre, un avis de motion et le projet de règlement de taxation ont été déposés afin d'être adoptés lors de la séance extraordinaire du **14 décembre 2022**.

Le budget 2023 et la taxation

La composition d'un budget – les revenus 2023

- Nos revenus proviennent à **84% des taxes** de citoyens et commerces ainsi que de **compensations tenant lieu de taxes** (par exemple, les édifices gouvernementaux ou œuvres de bienfaisance).
- Presque **8%** proviennent des **transferts**, principalement les aides financières provenant des gouvernements.
- **6,6%** sont reçus des **services rendus** ainsi que des **impositions de droits** (licences, permis, droits sur les mutations immobilières, etc.)
- Les amendes, pénalités, intérêts et autres revenus couvrent le pourcentage restant.

Les revenus totaux représentent 3 944 049\$.

Le budget 2023 et la taxation

La composition d'un budget – les charges 2023

Pour les dépenses de fonctionnement

- 32% ou 1 252 510\$ sont consacrés au **transport** (ce qui inclut entre autres le déneigement, la voirie, les salaires, la politique d'entretien des chemins privés, le transport adapté, etc.)
- 21% ou 809 270\$ sont dédiés à l'**administration générale** (ce qui inclut entre autres le salaire des membres du conseil et du personnel administratif, les assurances, les services juridiques, les élections, etc.)
- 20% ou 753 822\$ sont utilisés pour l'**hygiène du milieu** (incluant l'eau potable, les égouts et vidanges de fosse, la gestion des résidus, des matières recyclables, du compost et l'écocentre municipal).
- 14% ou 521 970\$ sont affectés à la **sécurité publique** (qui inclut la quote-part à la régie des pompiers, la Sureté du Québec et l'entretien de la caserne)
- Et pour le reste, ce sont les comptes **Santé et bien-être, Loisirs et culture, Aménagement urbanisme et développement, Frais de financement** qui sont visés.

Le budget 2023 et la taxation

La composition d'un budget – les charges 2023

Pour les autres activités financières

- Un montant de 103 174\$ a été budgété pour le remboursement de la dette à long terme.
- Pour ce qui est des activités d'investissement, c'est un montant de 200 000\$ qui a été prévu.

Les charges totales représentent 4 167 134 \$.

- Afin de mieux balancer la contribution 2023 des citoyennes et citoyens, un montant de 257 000\$ provenant du « Surplus Accumulé Non Affecté » des années précédentes a été utilisé à titre de revenu.

Le budget 2023 et la taxation

La gestion du compost ... au compte Hygiène du milieu

- La mi-juin marquera le début de la gestion du compost pour les **résidences des chemins publics**. Pour celles des chemins privés, il est prévu que ce soit vers 2025, à confirmer, considérant que le mode de cueillette reste à déterminer.
- Chacune des résidences visées recevra un **bac brun** pour l'extérieur ainsi que le petit **bac de maison**, d'une capacité de 7 litres, idéal pour transporter vos restants de table ou toutes autres matières acceptées jusqu'au bac brun. Plus d'informations vous seront transmises dans les semaines précédant l'implantation.
- Le coût en 2023 sera de 48,77\$ pour le ramassage et la gestion du compost, en plus de 42.06\$ pour le coût des 2 bacs qui seront livrés à votre domicile.
- La Régie va tenir des séances d'informations et les dates sont bien indiquées sur le site web de la municipalité ainsi que sur le Facebook de la Municipalité et sur le site d'Énercycle.
- La contribution de la population sera très importante: plus il y aura de compostage, moins nous aurons de déchets à enfouir ce qui pourrait diminuer notre facture pour l'enfouissement.

Le budget 2023 et la taxation

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (51070) - BUDGET 2023

		2023		2022		VARIATION	VARIATION EN					
		Budget		Budget		EN (\$)	(%)	PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION				
								INVESTISSEMENTS				
								2023	2024	2025		
REVENUS DE FONCTIONNEMENT												
TAXES	1	3 183 484		2 680 305		503 179	18.8%					
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	2	136 857		138 255		(1 398)	-1.0%					
QUOTES-PARTS	3	-		-		-	0.0%					
TRANSFERTS	4	309 873		242 817		67 055	27.6%	Source de financement				
SERVICES RENDUS	5	107 693		87 054		20 639	23.7%	Transfert de l'état des activités financières				
IMPOSITION DE DROITS	6	153 600		132 600		21 000	15.8%					
AMENDES ET PENALITES	7	5 500		6 500		(1 000)	-15.4%	Taxes sur activités d'investissement	1	(200 000)	(200 000)	(200 000)
INTERETS	8	16 000		15 000		1 000	6.7%	Quotes-parts	2			
AUTRES REVENUS	9	31 042		31 042		-	0.0%	Transferts conditionnels	3	(1 289 252)	(400 000)	(800 000)
	10	3 944 049		3 333 573		610 476	18.3%	Autres	4			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT												
ADMINISTRATION GENERALE	11	809 270	21%	594 896		214 374	36.0%	Surplus accumulé non affecté	5	(193 650)	(213 000)	
SECURITE PUBLIQUE	12	521 970	14%	431 015		90 955	21.1%	Surplus accumulé affecté	6	(46 992)	-	
TRANSPORT	13	1 252 510	32%	1 069 929		182 581	17.1%	Réserves financière et fonds réservés	7	-	-	-
HYGIENE DU MILIEU	14	753 822	20%	478 243		275 579	57.6%	Montant à pourvoir par emprunt à long terme	8	(466 300)	(550 000)	(1 500 000)
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15	4 414	0%	5 895		(1 481)	-25.1%		9	(2 196 194)	(1 363 000)	(2 500 000)
AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT	16	240 080	6%	209 059		31 020	14.8%					
LOISIRS ET CULTURE	17	178 298	5%	165 049		13 249	8.0%					
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	18		0%	-		-						
FRAIS DE FINANCEMENT	19	103 597	3%	51 490		52 107	101.2%					
	20	3 863 960	100%	3 005 578		858 383	28.6%					
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES												
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	21	103 174		105 543		(2 369)	-2.2%	Dépenses d'investissement				
TRANSFERT A L'ETAT DES ACT. D'INVEST.	22	200 000		190 000		10 000		Administration générale				
	23	303 174		260 047		43 127		Sécurité publique				
	24	4 167 134		3 265 625		901 509	27.6%	Transport				
								Hygiène du milieu				
								Santé et bien être				
								Aménagement, urbanisme et développement				
								Loisirs et culture				
								Réseau d'électricité				
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS												
	25	(223 085)		67 948		(291 034)						
AFFECTATIONS												
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON AFFECTÉS	26	257 000		-		257 000						
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	27	-		-		-						
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	28	(33 915)		(32 878)		(1 037)						
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR	29	-		-		-						
	30	223 085		(32 878)		255 963						
SURPLUS (DÉFICIT) AVANT FINANCEMENT À LONG												
TERME DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	31	0		0		0						
FINANCEMENT À LT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	32	0		0		-						
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	33	0		0		0						

RÔLE D'ÉVALUATION - VALEURS TOTALES			
2022 :	305 347 300 \$	8 020 200 \$	
2023 :	313 367 500 \$	2.63%	

RÔLE D'ÉVALUATION - VALEURS IMPOSABLES			
2022 :	286 620 100 \$	7 864 700 \$	
2023 :	294 484 800 \$	2.74%	

Le budget 2023 et la taxation

La taxation

Tout d'abord précisons que le taux de taxation se divise en 2 sections:

- * La taxe foncière reliée au **mode de fonctionnement** subit une augmentation de 8,48%;
- La tarification pour la **compensation pour les matières résiduelles** (ordures, recyclage et compostage et vidange de fosse septique), écope aussi d'une importante augmentation sur le compte de taxes;

Pour une résidence d'évaluation moyenne (soit environ 206 000\$), cela représente une **augmentation de 18.14% ou 335\$.**

Le taux de taxation est porté à **0.8542** du 100\$ d'évaluation comparativement à **0.7874** en 2022, soit le 3^e plus bas taux des 12 dernières années, ce taux est comparable aux municipalités voisines de la MRC de Maskinongé.

Le budget 2023 et la taxation

	2023	2022
VALEUR D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL : 100 000\$		
Valeur foncière au rôle d'évaluation	100 000 \$	100 000 \$
	0.8542	0.7874
	854.20 \$	787.36 \$
Tarification règlement d'emprunt 2013-08 (gymnase)	9.78 \$	9.89 \$
Tarification installation septique (résidence permanente)	165.00 \$	97.50 \$
Tarification matières résiduelles (résidence permanente)	152.59 \$	128.22 \$
Tarification matières organiques (résidence permanente)	48.77 \$	- \$
Tarification bacs bruns	42.06 \$	
	1 230.34 \$	1 022.97 \$
	207.37 \$	4.34 \$
	20.27%	0.43%
2023 2022		
VALEUR D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL MOYENNE : (SELON LE RÔLE D'ÉVALUATION)		
Valeur foncière au rôle d'évaluation	206 666 \$	204 816 \$
	0.8542	0.7874
	1 765.33 \$	1 612.64 \$
Tarification règlement d'emprunt 2013-08 (gymnase)	9.78 \$	9.89 \$
Tarification installation septique (résidence permanente)	165.00 \$	97.50 \$
Tarification matières résiduelles (résidence permanente)	152.59 \$	128.22 \$
Tarification matières organiques (résidence permanente)	48.77 \$	- \$
Tarification bacs bruns	42.06 \$	
	2 183.54 \$	1 848.25 \$
	335.29 \$	20.34 \$
	18.14%	1.11%
2023 2022		
VALEUR D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL : 350 000\$		
Valeur foncière au rôle d'évaluation	350 000 \$	350 000 \$
	0.8542	0.7874
	2 989.69 \$	2 755.76 \$
Tarification règlement d'emprunt 2013-08 (gymnase)	9.78 \$	9.89 \$
Tarification installation septique (résidence permanente)	165.00 \$	97.50 \$
Tarification matières résiduelles (résidence permanente)	152.59 \$	128.22 \$
Tarification matières organiques (résidence permanente)	48.77 \$	- \$
Tarification bacs bruns	42.06 \$	
	3 407.89 \$	2 991.37 \$
	416.52 \$	8.63 \$
	13.92%	0.29%

Le budget 2023 et la taxation

Comment se compare-t-on?

C'est très difficile de faire de justes comparaisons:

- Les taux de taxation publicisés, dans certains cas, ne donnaient que la taxe foncière alors que d'autres municipalités incluait aussi la tarification des services.
- Il faut tenir compte de la valeur au rôle de la municipalité:
 - Certaines ont de très grosses fermes qui augmentent beaucoup la valeur au rôle;
 - D'autres ont d'importantes entreprises;
 - Et encore, certaines ont du tourisme à grande échelle.
- De notre côté, nous n'avons pas de grands contributeurs de cette nature, ainsi seuls les citoyens et les plus petits commerces contribuent aux revenus de la Municipalité.
- De plus, si nous n'avions pas eu une révision du rôle d'évaluation municipale en 2023, ce qui fait partie de l'encadrement légal des municipalités, c'était donc une obligation, c'est 130 000\$ de moins que nous aurions dû budgéter ce qui aurait passé l'augmentation de la taxe foncière de 8,48% à 2,15%, une différence très significative.

Le budget 2023 et la taxation

Mot de la fin

Les présentations du budget, de la taxation et du Plan Triennal d'Immobilisations ont été faites en décembre 2022.

Lors de la rencontre du 16 janvier 2023, nous avons aussi répondu avec plaisir aux questions de la population.

Autant comme élus que payeurs de taxes, les membres du conseil auraient préférer de moindres augmentations, soyez assurés que nous continuerons d'assumer le rôle qui nous est dévolu comme membre du conseil municipal d'établir la juste balance entre les services à rendre, le comment y arriver et l'établissement du taux de taxe.

Le budget 2023 et la taxation

La suite ...

Notre prochain balado vous donnera plus d'informations sur le PTI (Plan Triennal d'Immobilisations).

D'ici là, nous tenons à vous rappeler qu'à 18h15, avant chacune des séances publiques ordinaires, nous vous accueillerons avec grand plaisir pour échanger sur vos préoccupations, répondre à vos questions et vous transmettre l'information dont vous avez besoin. Bienvenue et à bientôt.